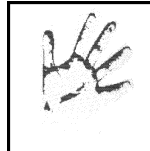




ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de juillet 2019
de la Section Académique du
SNETAA FO
15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle
snetaa.poitiers@free.fr
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

197



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Aux retraitables ; Petite histoire sur le PPCR
- p.3 : Mouvement Intra 2019 ; Le super CTA
- p.4 : PIAL (témoignage) ; Agenda de rentrée

Se syndiquer au SNETAA ne fait pas le bonheur, mais il y contribue !

Au slogan des années 80 « l'été sera chaud, l'été sera chaud », le SNETAA-FO répond certes l'été sera chaud mais ses commissaires paritaires veillent sur vos mutations au frais sous la climatisation du Rectorat. Jusqu'au 18 Juillet et à partir du 21 août, ils s'assurent que vos dossiers sont clairement présentés et que vos droits sont respectés en CAPA et en Groupe de Travail.

Ainsi en ce mois de Juillet, après l'adoption de la Réforme Blanquer « de l'école de la confiance », ils ont pour cheval de bataille que les heures de PLP restent aux PLP. En effet, cette réforme porterait un véritable coup dur aux postes de certifiés. C'est pourquoi l'équipe des commissaires paritaires du SNETAA-FO se bat pour éviter que des heures de PLP ne soient redéployer sur des services de certifiés.

Concrètement, après notre intervention auprès des services de la DOSES (service qui a les moyens de créer des supports pour les affectations), nous avons fait, à ce sujet, réintégrer 18 h de PLP Lettres-Histoire et 8 heures de PLP Lettres-Espagnol. Il en va de même pour des heures de SEGPA, ... « un prof devant élève, serait soi-disant toujours un prof, quel que soit l'élève ». Et non ! Les mandats du SNETAA-FO sont de défendre le statut des PLP, les postes de PLP, les Heures de PLP et la spécificité de la pédagogie des PLP et donc la qualité de l'enseignement pour les jeunes dont ils auront la charge.

L'énumération des nombreux gains obtenus pour nos collègues titulaires et non titulaires en ce début d'été serait assez longue mais prenons trois exemples :

- le maintien d'un contractuel à 18h, l'année de sa cédésation alors qu'il était prévu sur 9h ce qui aurait été fatal à son futur CDI. Autre situation -
- en dernière minute en lien étroit avec le SNETAA national, l'obtention par une stagiaire mutée initialement sur Orléans Tours de revenir sur son académie,
- le collègue de Maths-Sciences, en mesure de carte scolaire (c'est sa 4^{ème} !), nommé à 110 kms d'où il vit depuis 20 ans. Suite à l'intervention du SNETAA-FO, il pourra l'an prochain enseigner à 30 km de chez lui.

Pour les ajustements de fin août, TZR et Contractuels peuvent compter, une nouvelle fois sur le SNETAA FO. Mutations, carrière, conditions de travail, notre syndicat sera là pour informer ses adhérents et assurer la défense des professeurs de lycée professionnel.

Chacun peut partir en vacances, bien méritées après une année de travail auprès d'élèves que nous préparons aux qualifications qui doivent leur permettre de trouver l'emploi qu'ils souhaitent.

Nous continuerons ensemble de montrer aux nouvelles promotions d'élèves, qu'elles ont fait le bon choix : celui du lycée professionnel et de la formation professionnelle initiale publique et laïque sous statut scolaire. Si par « nécessité de service », vous avez besoin de nous contacter durant l'été, n'hésitez pas à le faire et reportez-vous au calendrier en fin de journal.

Bel été à tous de la part de l'équipe académique du SNETAA FO et je remercie particulièrement les commissaires paritaires pour leur implication.

La Rochelle, 12 juillet 2019
Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique SNETAA-FO

Vous allez partir en retraite :

Prenez contact avec le SNETAA FO au moins 2 ans avant votre départ.

Le syndicat peut vous conseiller pour :

- confirmer ou ajuster le travail du Rectorat ;
- choisir la date la meilleure pour le début de votre retraite ;
- déterminer le montant de votre pension, selon la date de départ .

Il faut déposer votre demande de pension auprès de l'Administration au moins 1 an avant votre départ en retraite, sachant que le délai légal est de 6 mois.

Si vous souhaitez obtenir l'aide du SNETAA nous vous proposerons de :

- compléter une fiche de renseignement ;
- nous faire parvenir votre dernier relevé de situation individuelle (retraite de base, retraite complémentaire, retraite de l'État) pour nous permettre d'apprécier vos droits.

Contact : Raymond Valade,
PLP retraité, correspondant de l'Académie de Poitiers,
joignable au **06 89 44 69 98**
ou par mél : raymond.valade@orange.fr



(Jolie) Petite histoire sur le PPCR : Projet de Petite Carrière au Ralenti

Il était une fois Pierre (Paul, Cyril, Roger sur sa carte d'identité), un enseignant au 10ème échelon de la Classe Normale. Pierre devait passer au onzième (dans l'ancien système) et accéder à la Hors Classe par la même occasion. Le PPCR passe par là, et Pierre se retrouve à devoir faire un an de plus dans le dixième échelon, et donc à abandonner la HC pour une petite année. Bon, attendre un an de plus, ce n'est pas la mer à boire, comme on dit.

Le chef d'établissement de Pierre est un peu obtus, clientéliste et surtout carriériste. Malheureusement, Pierre est souvent en désaccord avec lui sur sa communication, sa gestion des problèmes dans le petit lycée dont il ne s'occupe pas, ce qui lui coûte un " satisfaisant " pour son changement d'échelon.

M le Recteur est coincé (par des quotas obscuro-égalitaires) : il ne peut attribuer à Pierre l' "Excellence " à laquelle il pense pouvoir prétendre, après dix années de formateur des stagiaires et de ses collègues.

Voilà Pierre coincé dans un onzième échelon pour un certain nombre d'années, échelon qui ressemble plus à un mouvoir qu'à une étape dans une carrière.

Pierre écoute son ministre qui lui serine en permanence qu'il s'occupe de son bien être aussi bien financier (gel du point d'indice, bosse plus si tu veux gagner plus) que matériel (suppression de postes, changement de programme régulier, obligation de mutisme, ...). Pierre est convaincu, ou il le laisse croire.

Pierre passera sans doute à la Hors Classe avant sa retraite, enfin, si il en a une un jour ...

Toute ressemblance avec des faits ou des personnes existantes ou ayant existées pourrait ne pas être fortuite.

Jean-Luc Germaneau, Membre du Bureau Académique

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](http://www.snetaa.org) en ligne <http://www.snetaa.org>

Le mouvement intra académique 2019 emprunt de frilosité !

Cette année encore, la CAPA mouvement « intra » qui s'est tenue le 6 juin 2019, ne nous convient pas ! Le contexte de la réforme de la voie professionnelle, la loi Pénicaud et la réforme de la fonction publique n'y sont sans doute pas pour rien : multiplication des mesures de carte scolaire, la création de familles des métiers annonçant des suppressions de postes, en particulier en GA (Gestion Administration) dès la rentrée ... laissent les enseignants dans l'incertitude, voire dans des inquiétudes grandissantes.

Quelques statistiques issues de la CAPA du mouvement Intra Académique :

168 PLP ont participé à ce mouvement intra académique 2019 dans 29 filières, soit 54 demandes de moins que l'an dernier (222 demandes) !

99 collègues n'ont pas obtenu leur souhait de mutation et restent donc sur leur poste actuel, soit 58,9 %

Sur 69 collègues mutés, 47 ont obtenu un poste fixe (68,1%)

Lors de la révision du 18 juin, 29 demandes ont été étudiées, dont celles de 9 collègues ayant obtenu un poste fixe. A l'issue de ce groupe de travail, seulement 2 d'entre eux ont obtenu un poste !

Le SNETAA tient à dénoncer le blocage du mouvement dans plusieurs disciplines notamment en mathématiques, en économie gestion option administrative ... Même s'il est indéniable que les services rectoraux s'efforcent de résoudre les problèmes individuels, les directives du Ministère se durcissent et impactent les choix de l'académie.

Le SNETAA FO poursuit son combat, et il agit ! Aujourd'hui plus que jamais, il est important d'être défendu. Alors, mutation, carrière, conditions de travail, n'hésite plus et syndique toi au SNETAA-FO !

Christelle Bruneau, Jean-Luc Germaneau, Commissaires Paritaires PLP du SNETAA FO



Super CTA du 4 juillet : en route vers une super Académie.

Le 4 juillet dernier a eu lieu à Angoulême une réunion regroupant les élus des CTA des trois académies actuelles : Bordeaux, Limoges et Poitiers. Le recteur de Bordeaux, recteur de région, s'est porté volontaire pour expérimenter une nouvelle organisation académique pour dit-il « harmoniser les décisions » au sein de ce qui ne s'appelle pas encore l'académie de Nouvelle Aquitaine mais qui y ressemble fort. Pour le moment chaque division actuelle au sein de chacune des académies se verrait pilotée au niveau de l'académie de région avec un responsable régional de division.

Ainsi pour les PLP on verrait s'installer à Limoges une division chargée de piloter le développement de l'apprentissage au sein de l'Education Nationale, tandis que la DAFPIC régionale (Direction Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) serait dirigée par le DAFPIC de Bordeaux en lien avec ceux de Limoges et de Poitiers. Concrètement cela signifie que la carte des formations Initiale des LP serait décidée au niveau de la région académique de Bordeaux même si nous conservons officiellement l'équivalent d'un DAFPIC (en réalité sur Poitiers nous avons 2 têtes : un DAET (qui gère la carte des formations pour les LP) et un DAFCO (qui pilote la formation continue)).

Comme vous pouvez le deviner, à l'heure où les difficultés de recrutement et la concurrence accrue de l'apprentissage est au menu, le devenir de nos LP, tel que nous les connaissons pose sérieusement question. Selon le recteur de Bordeaux c'est l'apprentissage qui peut les sauver. Nous savons bien qu'il n'en est rien car, non seulement les effectifs apprentis ne sont pas comptés dans les DGH mais en plus les mixités de publics ajoutées à la généralisation de l'école inclusive ne trace pas un avenir des plus radieux pour nos établissements.

Il convient donc pour chacun de nous de faire remonter tous les dysfonctionnements constatés et de se mobiliser au sein des établissements pour souligner, dénoncer et combattre les incohérences du système que l'on cherche à nous imposer. Avec le SNETAA FO nous serons dès la rentrée à la pointe de la mobilisation dans nos Lycées Professionnels.

Henri Lalouette, responsable SNETAA FO élu au CTA de l'Académie de Poitiers

Si PIAL m'était conté, (témoignage) - Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé , ou comment par l'exemple de sa mise en place au Lycée Professionnel Doriole, le SNETAA-FO s'inquiète..

En cours d'année, lors d'une réunion d'information avec la coordinatrice PIAL de la DSDEN 17, il a été annoncé à tous les AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) du lycée professionnel Doriole, que l'établissement avait été choisi pour être expérimental sur le dispositif PIAL. Ainsi, les AESH allaient pouvoir passer de 24 à 32h hebdomadaires, en conservant la totalité de l'équipe en place. Trois d'entre elles souhaitaient rester à 24h, ce qui a conduit dans un 2nd temps, à l'information suivante : celles qui désiraient augmenter leur nombre d'heures, devaient se faire connaître auprès de la DSDEN.

Quelque temps plus tard, l'équipe des AESH a été réunie en urgence pour les informer que la coordinatrice PIAL avait mis en avant que le nombre d'AESH sur l'établissement dépassait le total d'heures d'accompagnement prévu par le dispositif, ce qui les a mis face au choix suivant :

→ soit les 2 AESH désirant passer à 32h devaient y renoncer

→ soit 1 AESH à 24h devait quitter l'établissement.

Heureusement, l'équipe est soudée et bienveillante. Il était inconcevable pour les 2 AESH voulant passer à 32 heures de laisser partir l'une d'entre elles. Elles ont donc décidé de rester à 24 heures !

Tout ceci pour s'entendre dire de façon informelle que finalement, la coordinatrice PIAL après avoir été informée du départ d'un membre de l'équipe AESH, a annoncé qu'il fallait attendre la rentrée pour connaître les besoins d'accompagnement en nombre d'heures.

Toutes ces informations transmises sans qu'elles soient véritablement actées ont provoqué insécurité et mal-être au sein de l'équipe. Beaucoup de questions restent donc en suspens, notamment en ce qui concerne les perspectives d'accompagnement et donc la qualité des conditions de travail ainsi que le respect des élèves en situation de handicap.

L'équipe d'AESH du lycée Doriole estime que le PIAL ne respecte pas la personnalité de l'élève ainsi que son handicap. La mutualisation va faire diminuer le nombre d'heures d'accompagnement, et risque de positionner des AESH sur plusieurs établissements, ce qui va entraîner un possible ralentissement, voire une impossibilité pour l'élève, de gagner l'estime de lui-même. Pourtant la mission de l'AESH est de favoriser la mise en confiance de l'élève accompagné !

PIAL ce n'est pas cela. C'est un nouveau moyen d'utiliser les AESH comme de véritables pions, en oubliant au centre de l'inclusion, l'élève en situation de handicap avec des spécificités propres et un besoin de mise en confiance puisqu'il va devoir travailler avec un adulte qu'il ne connaît pas. Cela prend du temps

Au SNETAA-FO, nous sommes pour une inclusion de qualité, si accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Une inclusion qui garantit aux familles une prise en charge mise en place par des professionnels formés et en capacité de répondre par leur disponibilité et leur investissement auprès des jeunes, à leurs besoins.

Virginie GUEDON, AESH, membre de l'équipe académique du SNETAA FO



Agenda syndical et de la fin du mouvement des titulaires et non titulaires.

(contact pour suivi des demandes : Bénédicte Moulin :06 10 64 54 09 - snetaa.s3.poitiers@gmail.com)

- * **21 août 2019 : GT révisions des TZR (Titulaires de Zone de Remplacement)**
- * **23 août 2019 : GT révisions CTEN (non-titulaires enseignants)**
- * **27 août 2019 (matin) : CAPA classe exceptionnelle (PLP)**
- * **27 août 2019 (après midi) : Bureau Académique de rentrée du SNETAA FO (Poitiers)**
- * **28 août 2019 : rentrée administrative des nouveaux stagiaires**
- * **Vendredi 31 août 2019 : rentrée des Enseignants (Elèves : le lundi 3 septembre)**

Christelle Bruneau, Membre du Bureau Académique